

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 JUIN 2023

N° de délibération : 13/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 32
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2023
VOTE	POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Hicham BOUJLILAT, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Yves RAVET, Olivier SICOT, Henri VALES, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient présents en tant que suppléants :

Sylvie DUPART-MUZERELLE, Lucienne LAPERTOT, Patrick RAPEAU, Mahamadou SANGARE, Sophian SAOULI et Marie-Hélène TREFOUEL

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Eric GUYOT
Céline MORINI a donné pouvoir à Mahamadou SANGARE
Denis THURIOT a donné pouvoir à Sophian SAOULI

Madame Christine VINGDIOLET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention appel à projet PRALIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial), le Pays a pour mission d'accompagner les établissements qui fournissent de la restauration collective vers le respect de la loi EGALIM (diagnostic de la cantine à réaliser, 50% de produits sous signe de qualité dont 20% de bio, une solution de valorisation des biodéchets obligatoire à partir de janvier 2024, 1 menu végétarien par semaine, etc.). Cet accompagnement doit se penser dans un ensemble. En effet, ces changements d'approvisionnement et de menus tendent à mieux fonctionner dans la durée si une action d'éducation au goût et une sensibilisation au gaspillage alimentaire est mise en place.

Le Pays des Châteaux, dans le Loir et Cher, a mis en place un projet en ce sens sur 2021-2022 (puis 2022-2023), pour accompagner 6 écoles sur une année scolaire dans un projet d'éducation au goût, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets.

Dans l'esprit de ce projet, le Pays Val de Loire Nivernais soutenu par le PAT de l'Agglomération de Nevers a répondu à l'Appel à Projet du Programme Régional de l'Alimentation Bourgogne Franche Comté avec un projet pour « Sensibiliser les écoles, les cantines et les centres sociaux à une alimentation saine et durable ». Il accompagnera 6 écoles (une par EPCI) d'avril 2024 à juin 2025. Ce projet a pour objectifs :

- d'accompagner les équipes de cuisine et de gestion sur les questions de la loi EGALIM (diagnostic, approvisionnement, formation pour les menus végétarien) ;
- d'accompagner les équipes qui encadrent les élèves (enseignant.es, périscolaires, animateurs de centres sociaux) en les outillant et en les formant à l'éducation au goût ;
- de proposer aux élèves des ateliers pour (re)découvrir l'origine des produits qu'ils dégustent dont des visites d'exploitations agricoles ;
- de (re)sensibiliser les écoles à la valorisation des biodéchets.

Pour mettre en œuvre ce projet, il a été vu que BioBourgogne s'occupe de la partie accompagnement des cantines (avec la Chambre d'Agriculture pour la partie approvisionnement). L'IREPS de son côté a déposé un projet pour financer une mallette d'outils d'éducation au goût pour former les acteurs du territoire. Le Pays Val de Loire Nivernais sera un territoire pilote pour tester cette mallette dans le cadre de ce projet dans les écoles et les centres sociaux. La Chambre d'Agriculture s'occupera de proposer les ateliers sur l'origine des produits. Enfin, pour la partie de sensibilisation au recyclage des biodéchets, il reste à travailler avec les services déchets et/ ou environnement des EPCI ainsi qu'avec le SIEEEN pour qu'ils puissent animer les ateliers.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
BioBourgogne	32 000 €	PRAlim appel à projet	35 830,24 €
Chambre D'Agriculture	9 592,8 €	Autofinancement	8 957,56 €
Communication	3 195 €		
TOTAL	44 787,8 €	TOTAL	44 787,8 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le projet et le plan de financement ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,
Eric GUYOT

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au contrôle de légalité le

05 JUL. 2023

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 juin 2023